

M-INT-640



Déposé le 22 MAI 2012

Scanné le _____

INTERPELLATION

Position vaudoise concernant l'exploitation de la raffinerie de Collombey (VS)

Une récente émission *Mise au Point* de la RTS a fait un état des lieux de la situation à laquelle les habitants du Chablais valaisan et vaudois sont confrontés avec les nuisances de la raffinerie Tamoil à Collombey. Le Conseiller d'Etat Jacques Melly a reconnu publiquement que la gestion des effluents de ladite entreprise ne respecte pas les normes légales en matière de qualité de l'air et de l'eau. Il affirme que l'Etat du Valais ne tolérera plus de délais supplémentaires pour les assainissements nécessaires et que la raffinerie ne pourra pas redémarrer ses activités au mois de septembre après l'arrêt planifié pour les travaux de maintenance et d'assainissement si les mesures prévues dans le plan d'assainissement ne sont pas entièrement réalisées.

L'air ne connaissant pas de frontières cantonales et l'eau s'écoulant par les nappes phréatiques et le Rhône en direction du Chablais vaudois et du Léman, les Vaudois (et les Genevois) sont également concernés. Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes :

- Quelle est la position du Conseil d'Etat vaudois face au non-respect des normes environnementales dans un canton voisin ? Quelle est sa marge de manœuvre ?
- Au vu des nombreux dysfonctionnements qui amplifient les dépassements des normes environnementales, peut-on considérer le délai accordé à mai-juin 2013 pour les derniers assainissements comme « un droit de polluer » accordé jusque là par les Autorités ?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner précisément sur le plan d'assainissement et le suivi des travaux. Comment les mesures concrètes d'assainissement seront-elles réalisées et par qui seront-elles contrôlées ?
- Le Conseil d'Etat peut-il certifier que les installations de l'entreprise Tamoil sises sur territoire vaudois, notamment le dépotage au terminal à Aigle, respectent bien les normes en matière de qualité de l'air et aussi de l'eau ?
- Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les procédures judiciaires contre la raffinerie Tamoil et leur aboutissement ?
- Quel scénario le Conseil d'Etat a-t-il envisagé en cas d'arrêt définitif des activités de la raffinerie et qui financera l'assainissement du site industriel ?

Ollon, le 21 mai 2012

Susanne Jungclaus Delarze

S. Jungclaus Delarze

le souhaite pas développer.